



République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de SERRES

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023

Date de convocation : 24/04/2023 – Date d'affichage : 24/04/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Président : M. ROUIT Daniel, Maire

Présents : Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

Procurations :

Mme ARLAUD Véronique a donné pouvoir à Mme RICHIER Delphine

M. DOS SANTOS Miguel a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille

M. PEUZIN Louis a donné pouvoir à M. GAUTIER Adrien

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel

Secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

❖ **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 AVRIL 2023**

Aucune observation

❖ **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION AU MAIRE**

Décision 07/2023 :

Vente fonds de commerce sis 28 rue Roger Tessé – Prix 25 000.00 € + marchandises à prix de facture

Il n'est pas exercé de droit de préemption urbain

❖ **ACQUISITION DE TERRAINS À VIABILISER – EMPRUNT**

Le Maire rappelle la délibération qui a été prise le 28 mars 2023 n° 2023-044 portant sur le même objet.

Après étude du dossier par l'organisme de crédit, il s'avère que celui-ci estime que l'emprunt proposé ne semble pas adapté ; la durée de deux ans semble être très courte pour un tel projet.

Elle propose donc un nouvel emprunt, à moyen terme amortissable, en remplacement du premier proposé, selon les conditions suivantes :

Montant	240 000.00 €	
Durée	20 ans	25 ans
Taux fixe (30/360)	3.93 %	
Echéances constantes annuelles	17 550.33 €	15 249.41 €
Clause à ajouter au contrat	Engagement de la commune à rembourser le prêt par anticipation au fur et à mesure de la revente des terrains	
Remboursements anticipés	Sans indemnités financières de remboursement anticipé (IRA)	
Frais de dossier	0.15 % du montant emprunté	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, rapporte la délibération n° 2023-044 et décide de contracter un emprunt à moyen terme amortissable auprès du Crédit Agricole pour une durée de 20 ans.

❖ **ÉCOLE DU SOCLE**

Ordre du jour retiré

❖ **TERRE DE JEUX 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION**

La commune a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 ». L'objectif de ce label est de promouvoir le sport durable et responsable au travers de l'organisation d'un temps fort, mêlant des activités sportives, de sensibilisation à l'handisport, au développement durable et de valorisation des produits du terroir. Cet événement est destiné aux familles et est prévu à la base de loisirs de Germanette.

Le coût du projet est estimé à 1 000.00 € HT et peut-être subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 80 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite la réalisation de cet événement sportif et autorise le Maire à demander la subvention auprès du Conseil Départemental.

❖ **COTISATION AU CPTS - Comité Professionnel Territorial de Santé Buëch-Dévoluy**

Le conseil municipal décide de reporter cet ordre du jour

❖ **CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Afin de faire face à l'accroissement de travail et aux congés du personnel technique durant la période estivale, le Maire propose le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour la période du 3 juillet au 31 août 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition

ANNEXE - Questions diverses

Le Maire fait part

Le 27 avril dernier, il a participé à une réunion concernant les énergies renouvelables. Dorénavant, toutes les communes doivent définir des zones d'implantation des énergies vertes, l'objectif étant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 pour toute la France. Une étude de faisabilité pour le village va être réalisée notamment sur le gymnase, le foyer communal ou encore la brigade de gendarmerie. Le coût s'élève à 2 500.00 €.

Le 2 mai prochain, le Département des Hautes-Alpes organise « Les rencontres de la cohésion sociale » avec la Communauté de communes Buëch-Dévoluy et la Communauté de communes Sisteronais-Buëch.

Le 11 mai, une réunion de recadrage sur les travaux du centre ancien aura lieu à 14 h. Suite aux fouilles archéologiques réalisées et dont la commune est en attente du compte-rendu, il semble très probable qu'elles soient approfondies au niveau de l'église. Ainsi, il semble judicieux de diminuer la surface de travaux ; les restreindre jusqu'au niveau du replat de la rue Henri Peuzin.

Mme Arlette MAYER souhaiterait que les travaux aillent du moins jusqu'à l'église.

Le Maire répond que les fouilles risquent de se prolonger en amont de cette dernière et rappelle que celles-ci représentent un coût non négligeable pour la collectivité, non prévu dans le plan de financement du projet.

Mme Jacqueline DENUT demande si des aménagements sont prévus pour alimenter les fontaines du village notamment en circuit fermé.

Le Maire répond que le système de circuit fermé demande des travaux conséquents, onéreux et que l'eau devient non-potable.

M. Michel WOSINSKI demande ce qu'il en a été du lancement de l'AMI pour l'organisation des brocantes.

Le Maire répond qu'il n'y a eu aucune réponse. Des vide-greniers sont envisagés par des associations dont les Ophéliades.

Mme Martine VERA fait part de la gêne occasionnée par les aboiements de chiens dans son quartier. Malgré son intervention, le problème persiste. Comment agir ?

Le Maire propose d'intervenir de son côté.

Séance levée à 22 h 10

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Daniel ROUIT



Adrien GAUTIER